

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014

Le dix juillet deux mil quatorze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance, il est 19 H 50.

1. PROJET IMPLANTATION EOLIENNES

Suite à la visite d'un parc éolien en activité, il n'a été constaté aucune nuisance sonore. Aussi il convient de confirmer la délibération du 16 juin 2014 qui donnait un accord de principe sur :

- le principe de l'élaboration d'un projet éolien, sur le territoire communal, et précisément sur le secteur situé entre WALINCOURT-SELVIGNY et HAUCOURT-EN-CAMBRESIS, à l'est du chemin départemental n°118, tel que présenté par la société le 16 JUIN 2014,
- et sur l'octroi d'autorisation de signature au maire, en nom et pour le compte de la commune, de l'ensemble des conventions relatives au projet éolien sur la commune, pour l'obtention des autorisations de construction et d'exploitation du parc éolien, en ce compris notamment : les autorisations de voirie, autorisations de réalisation d'un réseau de câblage souterrain, les promesses de constitution de servitudes de câblage.

Monsieur Logan RAMETTE demande la parole et fait le détail de ce qui constitue pour lui une balance bénéfiques / risques, les seconds étant à son sens prépondérants.

Le Maire rappelle le long cheminement du dossier depuis 2005, année où le SCOT a retenu ce secteur comme propice au développement éolien. Il rappelle aussi la nécessité d'aller vers le développement des énergies renouvelables (qui est une compétence communautaire) et conteste tous les chiffres et arguments concernant de soi-disant nuisances.

Le Maire signale également que plusieurs bureaux d'études indépendants mandatés par la 4C sont intervenus sur le dossier donnant ainsi toute garantie de fiabilité.

Il précise ensuite que outre les bénéfiques retirés directement par la commune, ceux réalisés par la 4C pour cette opération iront au budget communautaire et seront profitables pour les communes dont Walincourt-Selvigny fait partie.

Il est procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

17 votants + 2 procurations 15 POUR – 3 CONTRE – 1 Abstention

Le projet est adopté.

2. TRAVAUX RUE DE CAMBRAI

Après avoir pris connaissance des diverses observations faites par certains riverains, le conseil municipal réexamine le plan prévu pour la construction de nouveaux trottoirs et demande quelques modifications.

Une commission a été formée pour se rendre sur le terrain afin de vérifier et étudier la possibilité de leur réalisation.

3. RESTAURATION SCOLAIRE

La proposition de révision contractuelle des prix proposée par la Société API est acceptée compte tenu de la baisse de moitié du coefficient d'actualisation calculé. Cette révision prendra effet au 1^{er} septembre 2014.

PRIX DES REPAS

Le conseil décide d'augmenter légèrement les tarifs communaux de la cantine à compter du 16 août 2014.

Ticket bleu	(1 ^{er} enfant)	3.30 € (au lieu de 3.20 €)
Ticket violet	(à partir du 2 ^e enfant)	2.90 € (au lieu de 2.85 €)
Ticket rose	(repas adulte)	3.80 € (au lieu de 3.75 €)

4. OPERATION FRUITS A LA MATERNELLE

Le conseil décide d'augmenter les achats de fruits pour la maternelle de façon à ce que les enfants aient bien 70g nets par jour. Le poids journalier passe donc de 5kg800 à 6kg.

5. ACQUISITIONS DE MATERIELS

a- Ramassage des déjections canines

Le conseil municipal décide l'acquisition d'un poteau et de sa signalétique avec un distributeur de gants et 500 sacs pour le ramassage des déjections canines. Cet achat est fait à titre expérimental et si l'opération est concluante, d'autres poteaux pourraient être installés à différents endroits de la commune.

b- Poubelles urbaines

Le conseil décide d'acquérir trois poubelles « bois-métal » pour être installées au terrain rue Pierre Mendès France, terrain de jeux de la petite enfance et rue Faidherbe.

c- Barrières rue de Caullery

Suite à la réunion de la commission sécurité, le conseil municipal approuve ses conclusions quant au manque de sécurité pour les piétons sur la chaussée et donne son aval pour l'achat de barrières identiques à celles déjà posées.

6. AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal donne son accord au projet éducatif territorial signé conjointement par les enseignants, le maire, le centre social et l'association des parents d'élèves et accepté par l'éducation nationale. (Pour info, il y aurait école le mercredi matin et les TAP auraient lieu le vendredi après-midi).

Le coût est estimé pour 110 enfants à 20.905 € dont 17.050 € à charge de la commune (y compris 5000€ de mise à disposition de locaux). La dotation de l'Etat, pour la première année, serait d'environ de 21.690 €.

Le transport des élèves de l'ancienne commune de Selvigny sera assuré le vendredi, en accord avec la Ste Autocars du Cambrésis, plutôt en fin d'après-midi et s'il y a suffisamment d'enfants inscrits de Selvigny. Le surcoût serait de 1300 €.

Pour information et en accord avec le centre social, une participation financière de 25€ l'année sera demandée aux élèves pour les TAP (5x5€). Ce tarif sera dégressif de -1€ par enfant supplémentaire (1 enfant = 5€, 2 enfants = 9€, 3 enfants =13€, etc..)

Questions diverses

CONTRAT CAMBRESIS DU CONSEIL GENERAL

Le Maire informe le conseil municipal des actions retenues par le conseil général dans le plan « Contrat Cambrésis » pour le Canton. La commune de Walincourt-Selvigny a été retenue en priorité pour la réalisation dans un délai de trois ans de l'agrandissement de la salle de sports Michel Bernard ou de la construction d'une salle de sports communale.

De plus la modification du tracé du RD 960 au niveau de l'Abbaye des Guillemins a été reconduite et pourrait donc être réalisée.

OUVERTURE SALLE DE SPORTS MICHEL BERNARD

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a écrit au Président du Conseil Général pour que la Salle de Sports Michel Bernard soit ouverte aux associations de la commune durant les mois de juillet et août.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance, il est 22 H 35.